

# CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 57

AVRIL 2026

## L'EDITO

Dans ce numéro, nous nous interrogeons sur la manière dont une volonté de changement issue des élections peut se traduire dans le quotidien de nos concitoyens à court terme.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro :  
Catherine BERNIE-BOISSARD et Claude ALLET



Photos « Objectif Gard »

## Nîmes, trente jours après. C'est maintenant le changement ?

La démocratie locale a parlé. Il y a un mois, une nouvelle équipe municipale, porteuse d'une nouvelle orientation politique, s'est installée aux commandes de l'Hôtel-de-Ville.

Ce n'était pas arrivé depuis 25 ans ! Que l'on ait voté pour ou contre, on se réfère évidemment au programme du vainqueur... ! Car les attentes sont nombreuses. Les revendications, par exemple des comités de quartier, s'expriment dans la presse ...

On observe avec attention les signes de changement. **Faut-il s'impatienter ou bien attendre et voir pour se faire une opinion ?**

C'est ce dont s'entretiennent deux de nos concitoyens, Monsieur Serein et Madame Atton-Nou .

M. Serein :

On doit se réjouir de ce que l'alternance en Mairie se soit passée de façon pacifiée. Pas plus qu'au niveau national, une élection locale n'est une guerre civile, même si les listes en présence sont franchement opposées - c'était le cas à Nîmes.

De plus, le système électoral fait que la liste arrivée en tête, même si elle n'a pas la majorité absolue, remporte le plus de sièges de conseillers municipaux. Reste que **les autres listes, minoritaires, représentent, elles aussi, une partie de l'opinion**. On ne doit ni les ignorer ni les mépriser. Le nouveau maire a souhaité être un rassembleur pour ceux qui l'ont approuvé, ceux qui l'ont combattu, et même ceux qui se sont abstenus. C'est cela la démocratie...

Mme Atton-Nou :

Vous parlez justement d'alternance, moi je préférerais le terme de « balancier ». J'ai un peu cherché dans l'histoire municipale de la cité, depuis quelques décennies. Et j'ai relevé que **les changements d'équipes municipales répondaient souvent à un désir majoritaire de changement de**

**gestion**. Quand Émile Jourdan devient maire, en 1965, il succède à l'équipe Tailhades qui avait notamment bâti les ZUP, un véritable séisme dans la vie urbaine. On en revient alors à l'équipement des quartiers : écoles, crèches, installations sportives, voirie, université, etc.

Lorsque Jean Bousquet est élu maire, en 1983, il fait miroiter une ville modernisée avec de grandes réalisations : Carré d'art, le Colisée, le stade des Costières, la couverture des Arènes, etc.

Un endettement record conduit son équipe à céder la place, en 1995, à celle d'Alain Clary qui va remettre en ordre les finances et s'attacher à améliorer la vie quotidienne des Nîmois.

Depuis 2001, on vient de vivre 25 ans avec la mairie de Jean-Paul Fournier : le Musée de la Romanité, le Palais des Congrès H2, le centre-ville rutilant, etc.

Mais que sont devenus les quartiers, et pas seulement populaires ? **« Nîmes en commun » veut, semble-t-il, recentrer la gestion sur les besoins des Nîmois, et non sur la seule image de Nîmes.**

M. Serein :

Précisément, je crois que la nouvelle équipe de Vincent Bouget s'attache déjà à donner de signes réels de changement - bien qu'elle ne soit aux affaires que depuis un mois ! **Lorsqu'une nouvelle majorité se met en place, elle n'agit pas sur une sorte de terre vierge** ; la gestion précédente pèse encore, les choix de gestion se font souvent à long terme, et les règles administratives ne changent pas tout soudain !

A cette pesanteur, j'attribuerai l'anicroche des délibérations votées par le nouveau Conseil municipal sur les indemnités des élu-e-s, préparées par l'ancienne majorité. On peut encore corriger ce qui a pu émouvoir électrices et électeurs. Cela dit, repoussons vivement la démagogie poujadiste qui fait des citoyen-ne-s élu-e-s bénévoles, des profiteurs !

Moi je vois des changements. La réglementation d'ouverture des épiceries de nuit. Les courriers à l'État pour des moyens nouveaux destinés à accroître la sécurité des biens et des per-

sonnes. Les interventions rapides contre les fermetures de classes dans les écoles du premier degré. Et puis, aussi, la suspension de l'opération Parking dans le quartier de la Placette... **La voix des habitants, des parents d'élèves, des comités de quartier se fait entendre !**

Mme Atton-Nou :

D'accord, mais il faut quelque peu nuancer ! La nouvelle mairie est en place depuis un mois : il est donc difficile de juger déjà... Mais ... Sur les épiceries de nuit, c'était un projet de l'ancien maire JP. Fournier. Invité, avec d'autres maires à l'Élysée pour discuter de gestion locale, Vincent Bouget s'est voulu naturellement porteur des problèmes de sécurité dans une ville gangrénée par le narcotraffic, mais également de la situation de l'école gage de réussite des enfants.

J'observe malgré tout que des fermetures de classes sont annoncées à Paul Marcellin, Wallon, Langevin, Lakanal, Vaillant, Courbet, toutes situées dans un quartier défavorisé. Mais également à la Cigale, Armand Barbès, Hector Berlioz, Prosper Mérimée, Jean Macé, Grézan !

Quant au parking-silo de la Placette, c'est bien de suspendre une opération, de rediscuter avec le promoteur Tissot, mais il faudra passer par un compromis, non ? Lequel ? **L'exigence de végétalisation de notre ville sera-t-elle au rendez-vous dans ce secteur urbain où l'on trouve deux hôtels de luxe et un Palais des congrès ?** A mon avis, si on laisse les nouveaux élus assumer seuls la responsabilité de la gestion, on s'expose à de rapides désillusions. L'intervention des habitants est impérative : d'ailleurs, la nouvelle Mairie ne veut-elle pas que chacun-e compte ?

M. Serein :

C'est la démarche qui a été initiée par « Nîmes-en-commun » depuis de longs mois. Mais, répétons-le, les nouveaux élus ont seulement trente jours de mandat. Ils sont également dans le cadre financier contraint du budget 2026, voté par l'ancienne majorité Fournier. En effet, **70% des crédits votés sont consacrés au personnel ou à des charges incompressibles**. La marge de manœuvre est donc limitée.

Mme Atton-Nou :

D'accord, il devrait y avoir un audit sur la situation financière de la collectivité, et une Décision modificative du Budget primitif 2026, non ?

**La clarté sur les moyens dont va disposer l'équipe de V. Bouget est indispensable.** Déjà, tel comité de quartier parle de « choix politique » concernant les crédits supplémentaires pour une voirie dans un état déplorable. Tel autre comité s'inquiète de locaux pour se réunir et exercer pleinement la démocratie locale... Un autre groupement d'habitants ne vient-il pas de demander un moratoire sur l'urbanisation dans un secteur boisé à l'ouest de la cité ? Cela ne rejoint-il pas les « places communes » préconisées par « Nîmes-en-commun » ?

Et, nous sommes en avril, un mois déjà chaud, que sera le mois de mai ? Et celui de juin, quant à la chaleur dans les

classes ? Rafraichissons, végétalisons, climatisons !

M. Serein :

Notre échange ne serait pas complet, si nous n'abordions pas l'intercommunalité. Nîmes-Métropole vient de voir son exécutif renouvelé, et cela, je le souligne également, dans un climat paisible, bien que les différences politiques existent entre la majorité de la ville-centre, Nîmes, et les trente-huit autres collectivités. On doit, là encore, se réjouir, sinon de ce consensus, du moins de cette volonté de coopérer dans l'intérêt des territoires !

Mme Atton-Nou :

Les observateurs - il n'est que de voir la presse - ont remarqué, quand même, que le maire de la ville-centre, bien qu'il y ait eu discussions et accord préalables, n'a pas recueilli la totalité des voix sur lesquelles il pouvait compter pour être élu président de l'agglomération. Mais là n'est pas l'essentiel.

Ce qui compte, c'est que se dégage de cette nouvelle interco une autre vision du territoire de Nîmes-Métropole. **Il y aura des débats**, et c'est logique, sur de grands dossiers : **la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gratuité des transports en commun pour les jeunes, le passage à un Plan local d'urbanisme intercommunal, l'aménagement de la zone Magna Porta, la résorption du déficit de logements sociaux sur toutes les communes soumises à la loi SRU, voire la création d'une Communauté urbaine**, etc.

Il serait dommageable pour la démocratie, autrement dit pour nos concitoyen-ne-s, que les populations ne soient pas appelées à donner leur opinion, et consultées sous des formes originales et novatrices !

Bien entendu, pour éviter de tomber dans des débats d'opinions simplistes, **nos élus devront faire un effort de pédagogie pour que chaque citoyen soit en mesure de se forger une opinion éclairée**. Sauront-ils nous livrer les arguments étayés relatifs aux avantages et inconvénients des grandes décisions à prendre ?

Et vous, qu'en pensez-vous ?



Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : [contact@controverses30.fr](mailto:contact@controverses30.fr)

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>